



Bruxelles, le 02.OCT. 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des sénégalais établis en Belgique et au Luxembourg que dans le cadre des « Jokkoo ak Ambassade », une rencontre entre les équipes de la Chancellerie et la communauté sénégalaise de la Flandre se tiendra à **Anvers**.

Date : samedi 10 octobre 2026

Heure : de 15H00 à 19H00

Lieu : Hôtel Mercure Antwerp City South

Adresse : Desguinlei 94, 2018 Antwerpen.

A cette occasion, le service consulaire de l'Ambassade et une équipe d'enrôlement de cartes nationales d'identité et de passeports seront déployés sur place à partir de 15H00.

Les informations relatives aux pièces à fournir pour l'obtention de la carte nationale d'identité pour tout ressortissant sénégalais âgé d'au moins 5 ans sont les suivantes :

❖ **Nouvelle demande de carte nationale d'identité biométrique :**

1. Si vous êtes né au Sénégal :

- Un extrait de naissance original de moins de 12 mois ;
- Une copie littérale ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise original ;
- Une copie de la carte d'identité du père ou de la mère.

2. Si vous êtes né en Belgique, au Luxembourg ou un autre pays étranger :

- Un extrait de naissance transcrit original de moins de 12 mois ;
- Un pièce d'identité sénégalaise et un extrait de naissance de moins de 12 mois du père ou de la mère (plus photocopie) ;
- Un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer).

❖ **Renouvellement de carte d'identité numérique ou biométrique:**

- Original de la pièce d'identité numérisée, plus une photocopie ;
- Un extrait de naissance ;
- Une copie littérale ;
- Un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer).

❖ **Pour une demande de duplicata suite à une perte de votre CNI biométrique :**

- Certificat de perte délivré par la police du lieu de résidence ;
- Extrait de naissance de moins de 12 mois original ;
- Un timbre de **15,5 Euros**.

NB : Dans tous les cas, pour les personnes qui ont des jugements de 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 ou 2025, il faut impérativement présenter :

- les documents du jugement délivrés par le tribunal (autorisation du jugement et l'extrait des minutes du greffe) ;
- Un extrait de naissance ;
- Une copie littérale.

L'Ambassade prie les sénégalais établis en Belgique et au Luxembourg de bien vouloir contribuer à la réussite de cette rencontre.



Pour l'Ambassadeur et P.O.
Le Premier Conseiller

Ousmane Sanegui LOUM